

Éva Martonyi

UNE CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DU VOCABULAIRE POLITIQUE DU XIXE  
SIECLE: L'USAGE DU TERME "ÉGALITÉ DES CONDITIONS" PAR ALEXIS  
DE TOCQUEVILLE

Beaucoup de choses ont été écrites à propos des oeuvres d'Alexis de Tocqueville, De la Démocratie en Amérique et de L'Ancien Régime et la Révolution. La présente étude n'y contribue que d'un seul aspect et ne traite qu'une question de détail du langage de cet illustre écrivain politique du XIXe siècle. Par une analyse purement conceptuelle, nous essayons de mettre en évidence le contenu et de délimiter les frontières de l'usage d'un des mots-clés du texte. Le terme mot-clé est pris ici dans le sens de "porteur des concepts centraux pour une génération".<sup>1</sup> Cette analyse est nécessairement subjective, car seules des méthodes statistiques et des datations rigoureuses rendraient un tel travail objectif linguistiquement. Néanmoins, une telle analyse peut servir comme point de départ pour des travaux ultérieurs dont le but serait d'éclaircir les champs notionnels d'une certaine époque et d'en déterminer les structures.

La première parution des deux volumes de De la Démocratie en Amérique date de 1835. Ces deux volumes formaient la première partie de l'ouvrage dont la deuxième fut publié en 1841. Le livre a été inspiré par un voyage d'étude, de neuf mois, effectué en 1831, et il a rendu son auteur célèbre d'un jour à l'autre. La première partie est écrite sous l'influence des expériences immédiates et ainsi, la description de l'Amérique, de ses institutions, de son gouvernement y joue le plus grand rôle. La deuxième partie de l'oeuvre est un peu

différente, car la réflexion et la philosophie l'emportent sur la description, l'auteur insiste davantage sur les leçons que les Français peuvent tirer de l'observation de l'Amérique. Curieusement, cette deuxième partie avait beaucoup moins de succès, elle était passée presque inaperçue.

Les voyages n'étaient pas une chose rare à l'époque, ni les oeuvres sur l'Amérique, mais le livre de Tocqueville est différent de ceux de ses contemporains. Contrairement à la plupart de ceux-ci, il ne cherche ni à dénigrer, ni à admirer sans restriction ce qu'il voit. Dans son livre, Tocqueville insiste sur ce qu'il tient pour l'essentiel dans l'expérience américaine: "Parmi les objets nouveaux qui, pendant mon séjour aux États-Unis ont attiré mon attention, aucun n'a plus vivement frappé mes regards que l'égalité des conditions. ... Ainsi donc, à mesure que j'étudiais la société américaine, je voyais de plus en plus, dans l'égalité des conditions, le fait générateur dont chaque fait particulier semblait descendre, et je retrouvais sans cesse devant moi comme un point central où toutes mes observations venaient aboutir."<sup>2</sup>

Qu'est-ce qu'il faut comprendre par ce terme "égalité des conditions"? Presque toutes les interprétations modernes insistent sur l'identification de l'égalité des conditions au fait démocratique. "Dans ces observations, il donne la priorité au fait démocratique. A ses yeux, la démocratie est l'égalité des conditions", écrit Raymond Aron.<sup>3</sup> Ou bien, voici une autre interprétation, parue dans Le Livre du Centenaire de Tocqueville: "Par démocratie, il entend autant le fait social que politique ... notre expression "ère des masses" n'en serait pas une traduction très infidèle. La pensée de voir surtout dans la société américaine la démocratie est une vue assez

neuve ... les États-Unis personnifiaient jusqu'alors plutôt le libéralisme que la démocratie".<sup>4</sup>

Il paraît donc que le lecteur moderne doit chercher à donner un sens plus conforme aux idées modernes, commenter le langage de l'oeuvre qui, pourtant, paraît si transparent à première vue. Dans une des éditions récentes d'un choix de textes de De la Démocratie en Amérique, l'auteur de la préface donne l'explication suivante: "La démocratie, c'est, certes, l'égalité des conditions, c'est-à-dire l'égalité des chances données à tous les hommes, dès leur naissance, l'égalité devant la loi, l'égalité des devoirs et des droits. Non pas l'égalité dans l'asservissement à un État supra-humain, mais l'égalité dans la liberté, qui, loin de niveler et d'étouffer les personnalités, doit permettre, au contraire, leur plein épanouissement. La démocratie, c'est la souveraineté du peuple, la loi de la majorité".<sup>5</sup>

Voici une autre interprétation, parue dans une édition destinée au grand public /Le Monde en 10/18/ qui est également un choix de textes de De la Démocratie en Amérique: "Beaucoup discutent pour décider le sens que Tocqueville a donné au terme de démocratie. En vérité, il l'employa assez diversement pour qu'on ait pu lui dénier une conception précise de ce dont il parlait. Ici, la démocratie est prise comme synonyme du système représentatif, là, elle signifie le gouvernement du peuple, ailleurs, le mot désigne plus largement la tendance de telles sociétés au nivellement et à l'égalité, tant sur le plan politique que sur celui des rapports sociaux, des moeurs et de l'intelligence, tantôt il s'agit de qualifier une expérience propre à l'Amérique et tantôt d'en étendre l'usage à l'évolution du continent européen". Puis, l'auteur.

constate que l'erreur est ( nôtre, car: "Ce qu'il nomme démocratie, je suis certain que nous devons le traduire, dans notre vocabulaire acquis, par société bourgeoise".<sup>6</sup>

Harold L. Laski insiste également sur la confusion qui règne dans l'esprit de Tocqueville sur la notion de la démocratie: "Il est bien connu que Tocqueville a confondu l'emploi du terme démocratie, ce qui eut des conséquences sur lui-même aussi bien que sur ses lecteurs. Il n'en avait pas une conception unique et précise dans son esprit. En fait, il l'employa constamment dans plusieurs sens. Primitivement, le mot étant pour lui synonyme de tendance au nivellement dans tous les aspects de la société, tendance qu'il croyait être le résultat le plus important et inévitable de la Révolution Française et ce fut à ce sens qu'il consacra sa plus profonde attention. Cependant, il l'employa parfois pour signifier gouvernement représentatif. En certaines occasions, il lui attribua le sens du peuple, souvent des masses indisciplinées. Il l'employa aussi pour signifier le suffrage universel et un accroissement de l'évolution sociale vers une égalité qui balayait tout privilège, principalement dans le domaine des institutions politiques."<sup>7</sup>

Pour terminer l'énumération de ces exemples /car un dépouillement systématique serait trop long et même inutile/, voici une suggestion assez frappante, mais peut-être pas si impossible, à propos d'une phrase de Tocqueville qui est la suivante: "... La chose est nouvelle, il faut donc tâcher de la définir, puisque je ne peux la nommer ... Peut-être aurait-il trouvé acceptable le nom de Managerial State?"<sup>8</sup>

Une difficulté d'interprétation semble donc surgir, si on passe en revue quelques commentaires récents de De la Démocratie.

cratie en Amérique. Si nous acceptons que l'essentiel de l'oeuvre est le fait démocratique et que Tocqueville comprend par ce terme l'égalité des conditions, une analyse sémantique du mot condition nous semble intéressante et prometteuse. Pour ce but, nous avons utilisé le dictionnaire Littre qui a l'avantage d'être rédigé à peu près à la même époque que l'oeuvre de Tocqueville.<sup>9</sup>

A la première place, il y a la définition suivante: condition - la classe à laquelle appartient une personne dans la société par sa fortune, par sa qualité, par ses emplois, par sa profession". Le dictionnaire donne l'exemple: "l'inégalité des conditions". L'idée reçue, le lieu commun, est donc le sens négatif du terme, c'est-à-dire l'inégalité des conditions. Tocqueville, par contre, entreprend l'analyse d'une chose nouvelle, d'une utopie, dans un certain sens, car il cherche à établir "une science nouvelle à un monde tout nouveau".<sup>10</sup> Il indique, d'ailleurs, les difficultés de nommer les choses nouvelles, "Car déjà les termes de comparaison nous manquent".<sup>11</sup> De quoi s'agit-il donc? De l'égalité des conditions, d'un état que Tocqueville croit presque réalisé aux États-Unis et qui n'atteint qu'un degré inférieur en Europe. Il insiste donc sur le sens positif du terme.

La première définition du dictionnaire désigne une catégorie inhérente à la société, une notion sociale. Les éléments de cette notion sont au nombre de quatre: la fortune, la qualité, les emplois et la profession. Ces éléments doivent être plus ou moins distincts et discernables et ils se basent sur un contexte socio-économique d'une époque.

Prenons d'abord le premier élément, la fortune. C'est ce mot-ci qui pose une première difficulté, car sa valeur sémantique

tique est très riche et on ne peut pas en déduire directement le sens qui était vraisemblablement évident pour un esprit du XIXe siècle.

La Fortune /avec majuscule/, d'après le polythéisme gréco-romain, désigne une divinité qui présidait aux hasards de la vie. Par allusion et dans un sens analogique, le nom peut être écrit aussi sans majuscule. Cette divinité que les anciens représentaient sous forme d'une femme, tantôt assise, tantôt debout, ayant un gouvernail avec une roue à côté d'elle, pour marquer son inconsistance et en tenant de sa main une corne d'abondance, était capable d'influencer tout ce qui arrivait à l'homme. Elle peut donc créer une bonne fortune, une heureuse circonstance, une chance heureuse mais aussi une mauvaise fortune, une adversité. Et en effet, le dictionnaire donne toutes ces significations, l'une après l'autre. Le mot peut prendre parfois le sens de bonheur, ou en terme de marine, les fortunes de mer, les accidents qui arrivent aux navigateurs, par exemple naufrages, tempêtes, pirates, etc. Plus particulièrement, la fortune de quelqu'un peut désigner son heureuse fortune, le succès qu'il obtient. Au pluriel, il se dit des variations du sort, de la destinée.

Selon notre déduction, si c'est la Fortune qui tient en main les hasards de la vie et si elle exerce cette fonction continuellement, cela veut dire que l'existence même de l'homme c'est d'être favorisé ou maltraité par la Fortune, autrement dit, c'est un état. L'usage de ce mot dans ce sens-là est effectivement permis au XIXe siècle, la fortune pouvant désigner l'état, la condition où l'on est. /Rappelons que le dictionnaire Robert fait une distinction très nette entre les deux mots état et circonstance. /La suite des définitions pré-

cise l'usage établi par la langue, la fortune peut désigner l'élevation de quelqu'un dans la condition, le rang, les honneurs, les emplois les richesses. Au sens figuré on peut dire: faire fortune, en parlant des choses on peut dire: avoir du succès, réussir. Le mot richesse peut prendre un sens très concret, celui des richesses, des biens. C'est sans doute dans ce sens-là que ce mot doit être pris comme le premier élément de la définition sus-mentionnée. Pour nous il est aussi significatif que le sens négatif est aussi permis: être sans fortune, être mal avec la fortune, être besogneux, ne pas être riche.

Il paraît donc évident que le premier élément de la définition désigne une catégorie économique. En plus, c'est conforme à l'usage classique du père de l'économie politique libérale, Adam Smith, dont l'ouvrage fondamentale fut traduit en français sous le titre Considérations sur les causes et la nature de la richesse des nations.

Le deuxième élément de la définition est la qualité. Dans un sens très large, la qualité n'est autre que ce qui fait qu'une chose est telle. Cela ne nous mène pas très loin, car il serait plus utile de restreindre le sens et de préciser de quelles qualités il peut s'agir. Toujours d'après Littré, la qualité peut désigner une disposition morale, bonne ou mauvaise. Il semble donc que ce deuxième élément désigne une catégorie morale. Seulement, la qualité n'est pas un terme purement moral, car le mot peut désigner, dans un sens restreint, c'est vrai, la noblesse distinguée. Il est intéressant d'observer que ceci n'est pas en contradiction avec les idées fondamentales de Tocqueville. Il attribue une qualité supérieure à l'aristocratie. Et si nous suivons les définitions

du dictionnaire, il apparaît que la qualité peut être un titre que l'on porte, en raison de sa naissance ou de sa charge, mais aussi en raison de sa position. Voici donc un deuxième indice pour montrer que le mot qualité n'appartient pas uniquement à une catégorie morale. Cela devient encore plus clair si nous regardons les exemples: la qualité de citoyen, de juré, d'électeur, d'huissier, d'avoué, etc. Ces exemples renvoient plutôt à une catégorie politique, juridique. Il est évident qu'il n'y a pas de contradiction entre ces deux aspects de la qualité, d'une part morale et d'autre part politique et juridique. Évidemment, il faut aussi penser au langage des prédecesseurs de Tocqueville, de Montesquieu en première place. Les définitions du dictionnaire reflètent, en même temps, un certain changement du sens de ce mot, la transition entre la terminologie de l'époque féodale et de la terminologie de l'époque bourgeoise.

Il nous reste les deux autres éléments à analyser: emploi et profession. Il faut constater que le dictionnaire est assez peu précis dans ses définitions. Le mot emploi, à part un usage concret et spécial, peut désigner une occupation, une fonction ou un emploi. Les exemples n'éclairent pas beaucoup non plus. Pour occupation nous trouvons cette citation: "... pour unique emploi s'attache à son plaisir, Et laisse le pouvoir à qui peut en saisir". Ou bien voici un autre exemple: "Quel est tous les jours votre emploi?" Pour fonction et place le dictionnaire donne l'exemple: "Il n'est pas toujours bon d'avoir un haut emploi". Sans faire allusion à ce que l'usage de la langue d'aujourd'hui permettrait dans ces cas-là, il convient, pour le moment, de retenir uniquement les éléments occupation, fonction et place.



En ce qui concerne le mot profession, si on laisse à part l'usage réservé au langage de la religion, il reste les synonymes suivants: état, emploi et condition. Les trois mots ayant une signification beaucoup plus large que celle indiquée ici, ce sont des exemples qui peuvent nous diriger dans le bon sens. Ainsi, nous trouvons mentionnés la profession d'avocat ou celle de médecin, etc. Un exemple mérite d'être cité: "L'Europe serait aujourd'hui aussi ignorante ou même elle serait à peine sortie de la barbarie, si les professions avaient continué d'être héréditaires et exclusives." Il convient ici que nous retenions les mots état, emploi et condition /tous les trois pris dans un sens restreint, bien sûr/.

Si nous examinons maintenant les six éléments retenus, il y a un regroupement différent qui s'impose. Notamment, on peut prendre occupation, fonction et emploi ensemble comme un groupe de mots qui désignent des formes différentes de l'activité humaine et qui désignent ainsi quelque chose de plutôt statique. Tandis que les trois autres mots, place, état et condition forment un deuxième groupe et ces notions suggèrent l'idée d'une division, d'une classification, d'une hiérarchie. Ce deuxième groupe est alors plutôt dynamique. La qualification de ces deux groupes de mots est très importante si l'on veut retrouver la distinction entre le sens positif et le sens négatif de la première définition, car l'existence ou l'absence de la hiérarchie est aussi caractéristique à une société que l'existence ou l'absence de l'égalité des conditions.

Or, le mot hiérarchie nous renvoie directement à la notion de classe. La définition de ce dernier mot est nettement moins bien élaboré dans le dictionnaire de Littré. D'après celui-ci,

Le terme classe désignait dans l'antiquité la division du peuple romain suivant certaines conditions sociales et politiques. Retenons donc que les critères sociaux et politiques y figuraient déjà. En deuxième place, classe signifie les rangs établis parmi les hommes par la diversité et l'inégalité de leurs conditions. Nous sommes donc très proches de tout ce qui se trouve impliqué dans le terme condition. Une subdivision de cette signification permet l'usage du terme classe pour désigner un ensemble de personnes qui ont entre elles une certaine conformité d'intérêt, de mœurs et d'habitude. A côté des critères sociaux et politiques nous retrouvons donc l'idée de la hiérarchie, celle de l'aspect morale, mais aussi la conformité des intérêts qui fera plus tard un élément primordial de la définition des classes. Rappelons ici que Marx, en 1844, dans Les Manuscrits économique-philosophiques met en valeur la propriété privée et la répartition du travail comme les éléments déterminants de la formation

des classes sociales. En ce qui concerne Tocqueville, il n'utilise le mot classe que dans un sens bien restreint, il désigne par ce mot les groupes qui possèdent plus ou moins de richesses, et il ne parle dans ce sens que de la répartition relative des richesses dans une société.

La valeur sémantique du mot classe semble beaucoup évoluer depuis l'époque de Tocqueville et on peut même dire qu'il a remplacé dans une certaine mesure la notion condition. Or, si Tocqueville n'a pas utilisé le mot classe à la place du mot condition /par exemple il ne dit pas l'égalité des classes à la place de l'égalité des conditions/, c'est pour de très bonnes raisons qui tiennent à l'évolution générale de la pensée politico-sociologique.

Pour revenir une dernière fois à la définition du terme condition, d'après le dictionnaire, il est intéressant de mentionner un usage philosophique, considéré aujourd'hui comme vieilli. Il s'agit du principe des conditions, du principe d'existence qui consiste à considérer comment les choses sont ou se font et non pourquoi elles sont ou se font. Dans ce sens, le principe des conditions s'oppose à celui de la finalité. Or, la méthode suivie par Tocqueville, en rédigeant son ouvrage De la Démocratie en Amérique, est la méthode inductive. Il part rigoureusement de ses observations, pour arriver à des lois générales. Les phénomènes qui frappent son imagination, lors de son séjour aux États-Unis lui servent surtout pour entrevoir certaines tendances manifestes ou latentes, mais ces phénomènes et ces tendances ne lui servent pas à aboutir aux normes à suivre ou à un dogme à partir duquel il pourrait déduire d'autres faits.

Cet aperçu de l'usage du mot condition au XIXe siècle nous permet donc de démontrer certains aspects de la ligne de pensée de Tocqueville. Il utilise le terme condition comme une catégorie économique /bien qu'il parle très peu des questions proprement économiques à propos des États-Unis/, une catégorie morale, mais aussi une catégorie politique et juridique. Ces dernières catégories l'emportent de loin tout au long de son ouvrage sur l'Amérique. Finalement, par l'usage de ce mot, il suggère aussi l'idée d'une hiérarchie dans la société.

Tocqueville est très sensible au progrès constant de l'égalité, il pense, cependant, qu'il peut découler de la démocratie un redoutable danger, le despotisme de la majorité. La description de ce qu'il nomme l'égalité des conditions

n'est qu'un prétexte pour lui, il essaie de comprendre par le biais du développement qui se déroulait aux États-Unis le développement de l'Europe, plus particulièrement de la France: "Il me paraît hors de doute que tôt ou tard nous arriverons, comme les Américains, à l'égalité presque complète des conditions." <sup>12</sup> Est-ce alors un but final vers lequel l'humanité marche, une sorte d'état utopique? Pas du tout: "Le livre entier qu'on va lire a été écrit sous l'impression d'une sorte de terreur religieuse produite dans l'âme de l'auteur par la vue de cette révolution irrésistible qui marche depuis tant de siècles à travers tous les obstacles, et qu'on voit encore aujourd'hui s'avancer au milieu des ruines qu'elle a faites." <sup>13</sup>

C'est par ses métaphores qu'il nous révèle les pensées qui le tourmentent, son inquiétude, ses contradictions. Les métaphores obsédantes, celles qui reviennent régulièrement dans son ouvrage sont presque toujours des images de la destruction. La révolution irrésistible dont il parle apparaît dans l'imagination du lecteur d'aujourd'hui comme une sorte de "bulldozer", comme un engin formidable qui détruit, pour construire - c'est vrai - autre chose à la place de l'oeuvre détruite, mais le résultat de son action est souvent décevant. "Ainsi, nous avons abandonné ce que l'état ancien pouvait présenter de bon, sans acquérir ce que l'état actuel pouvait offrir d'utile; nous avons détruit une société aristocratique, et, nous arrêtant complaisamment au milieu des débris de l'ancien édifice, nous semblons vouloir nous y fixer pour toujours." <sup>14</sup> Ces métaphores traduisent toujours la même angoisse, le même pessimisme concernant le passé et l'avenir de l'humanité: "Gênée dans sa marche ou abandonné sans appui à ses passions

désordonnées, la démocratie de France a renversé tout ce qui se rencontrait sur son passage, ébranlant ce qu'elle ne détruisait pas ... elle n'a cessé de marcher au milieu des désordres et de l'agitation d'un combat."<sup>15</sup>

Alexis de Tocqueville, aristocrate, homme politique et éclairé ne peut pas voir autrement la marche de l'Histoire: "... placés au milieu d'un fleuve rapide, nous fixons obstinément les yeux vers quelques débris qu'on aperçoit encore sur le rivage, tandis que le courant nous entraîne et nous pousse à reculer vers les abîmes."<sup>16</sup>

La marche de l'Histoire, cette révolution irrésistible, évoque en lui les images de désastre, de catastrophe. Il entreprend l'examen des États-Unis pour discerner les conséquences de cette révolution, pour connaître ce que l'homme pourrait espérer ou craindre. Par son style, par ses images, il traduit la contradiction fondamentale qui prend forme dans sa pensée, celle qui existe entre la liberté et l'égalité au sein de la démocratie.

NOTES

1. Cf. Clefs pour la Sémantique par Mounin, Georges, Paris, Éd. Seghers, 1972. p. 39.
2. Pour nos citations nous avons utilisé les Oeuvres complètes d'Alexis de Tocqueville, publiées par Madame de Tocqueville, Paris, Michel Lévy Frères Éditeurs, La Librairie Nouvelle, 1874. p. 1.
3. Aron, Raymond, Les Étapes de la Pensée Sociologique, Paris, Gallimard, 1967. p. 225.
4. Rémond, René, Tocqueville et la Démocratie en Amérique, dans Alexis de Tocqueville, Livre du Centenaire, 1859-1959, Éditions du CNRS, Paris, 1960. p. 184.
5. Alexis de Tocqueville, De la Démocratie en Amérique, Pages choisies, Editions Nouveaux Horizons, Paris, préface par André Ferrat, pp. 7-18.
6. Alexis de Tocqueville, De la Démocratie en Amérique, Texte abrégé et présenté par Jean-Pierre Peter, Le Monde en 10/18, Paris, Union Général d'Édition, 1963. p. 8.
7. Alexis de Tocqueville, Oeuvres Complètes, édition définitive, sous la direction de J.-P. Mayer, Paris, Gallimard, 1951. Tome I. De la Démocratie en Amérique, Introduction de H. J. Laski, p. XXIX.
8. Alexis de Tocqueville, La Démocratie en Amérique, Coll. Les grands Thèmes, Paris, Gallimard, 1968. Éd. par J.-P. Mayer, p. 17.
9. Littré, Dictionnaire de la langue française /1863-1872/
10. Les Oeuvres complètes d'Alexis de Tocqueville, p. 9.
11. Ibid. p. 7.
12. Ibid. p. 19.
13. Ibid. p. 8.

14. Ibid. p. 15.

15. Ibid. p. 16.

16. Ibid. p. 9.